

Soutien psychologique des agents Bien vous accompagner





Votre santé psychologique compte

Le Centre de Gestion des
Côtes d'Armor propose aux agents
territoriaux (CNRACL et IRCANTEC)
des solutions concrètes de soutien
et d'accompagnement.

**Lors de la première prise
de contact, nous vous proposons
le dispositif le plus adapté
à la situation.**

La proposition de soutien
peut provenir de l'employeur
ou d'un professionnel du service
de médecine préventive.
Mais l'agent peut également
directement en faire la demande
auprès de la psychologue ou
de l'assistante sociale du CDG.





Quels accompagnements ?

Les soutiens individuels



1

- **Aborder les difficultés en lien avec le travail.**
- **Permettre le retour au travail** (suite à arrêt long ou arrêts répétés, reclassement).



- **Psychologues du CDG**
OU
- **Programme REPÈRE**
par le contrat groupe statutaire : jusqu'à 20 séances.

2

- **Faire face à une agression** (verbale ou physique).
- **Gérer une crise, un suivi après un accident** mortel ou grave ou tout autre événement impactant.



- **Psychologues du CDG**
À déclencher au plus près de l'évènement afin d'évaluer les besoins d'accompagnement.
- **Programme RÉACTION**
par le contrat groupe statutaire : jusqu'à 5 séances.

3

- **Aborder des questions spécifiques aux fonctions d'encadrement et appréhender la gestion du stress liée à ces fonctions.**



- **Psychologues du CDG**
OU
- **Programme ATLAS**
par le contrat groupe statutaire : jusqu'à 20 séances.

4

- **Soutien psycho-social**
Aider les agents à surmonter leur mal-être au travail mais aussi leurs difficultés familiales, financières ou sociales.



- **Programme RESSOURCES**
par le contrat groupe statutaire.
Soutien psychologique.
- **ET**
Accompagnement par l'assistante sociale du CDG.

5

- **Accompagner les agents victimes d'épuisement**
professionnel et favoriser le retour au travail.



- **HOLICARE***
par le contrat groupe statutaire.
Programme digital avec parcours de soins pluridisciplinaires (test de 7 minutes coordonné en téléconsultation).

OU

- **Psychologues du CDG**
**Être couvert en maladie*



Le soutien collectif

- **Groupes de parole, accompagnements collectifs**

Des temps collectifs peuvent être proposés, en fonction d'une situation rencontrée dans le champ professionnel, pour faciliter l'expression et ainsi aider à surmonter les difficultés.

Une évaluation de la situation permettra de vous proposer le dispositif le plus adapté.

LA PRISE EN CHARGE

**Confidentialité totale
(pas de compte-rendu aux employeurs).**

- **Psychologues du CDG**

RDV en cabinet médical du CDG et en dehors des heures du travail (ou selon autorisation de l'employeur).

- **Psychologues cliniciens**

Programmes REPÈRE, RÉACTION et ATLAS :

RDV en cabinet libéral, en dehors des heures du travail.

Qui contacter ?

Pour toute demande, contactez :

- l'une des psychologues du CDG :
psychologue@cdg22.fr
- ou l'assistante sociale du travail du CDG :
assistante.sociale@cdg22.fr
- ou votre gestionnaire d'assurance :
assurances@cdg22.fr



**Centre de Gestion
des Côtes d'Armor**

1, rue Pierre et Marie Curie - ELEUSIS 2
BP 417 - 22194 Plérin cedex
Tél. 02 96 58 64 00 / Site www.cdg22.fr

